



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»
* Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

COMITE SYNDICAL DU 07 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **SEPT MARS** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Véronique Jousset, Mme Alexia Pirois,
GÉTIGNÉ : Mme Bénédicte Loiret, Mme Morgane Barbier,
GORGES : Mme Séverine Protois-Menu,
SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran.

Absentes excusées :

GORGES : Mme Sonia Petit (procuration à Mme Séverine Protois-Menu),
SAINT LUMINE : Mme Cécile Morisscau (procuration à Mme Valérie Dran).

Assistaient également :

Mme Amandine Le Borgne, Directrice Générale Adjointe de la ville de Clisson,
Mme Christine Landreau, Directrice de la Crèche intercommunale.

Secrétaire de séance : Madame Morgane Barbier.

Date de convocation : 01 mars 2022

Présentes :	6	Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes, le <u>31 MARS 2022</u> Et affichée le <u>31 MARS 2022</u>
Excusées :	2	
Absentes :	0	
Votants :	8	
En exercice :	8	

DELIBERATION N° 22.03.02

AFFAIRES FINANCIERES

▫ **Autorisation donnée à la Présidente de signer l'avenant 'Prestation de service' au profit de l'établissement d'accueil du jeune enfant**

Madame la Présidente rappelle que,

Par délibération n° 21.10.02 du 04 octobre 2021, le Comité syndical a approuvé la convention territoriale globale (CTG) administrative avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Loire-Atlantique pour l'année 2021. Cette convention remplace le Contrat Enfance Jeunesse et le financement qui était versé auparavant dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse a été remplacé par le 'bonus territoire' de la convention territoriale globale.

Le 'bonus territoire' Ctg est une aide complémentaire à la Prestation de Service Unique (P.S.U.) versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la C.A.F. dans un projet de territoire au service des familles, matérialisé par la signature de la convention CTG.

En complément de cette convention, il est proposé la validation d'un avenant qui définit notamment les modalités de calcul et de versement du bonus territoire.

Cet avenant prendrait effet le 01/01/2021 jusqu'au 31/12/23.

Après avoir entendu cet exposé,

VU la délibération n° 21.10.02 du 04 octobre 2022 autorisant Madame la Présidente à signer la convention territoriale globale (CTG) administrative avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Loire-Atlantique pour l'année 2021,

VU la convention d'objectifs et de gestion (C.O.G.) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.),

VU le projet d'avenant de convention annexé,

SUR proposition de Madame la Présidente,

**et en avoir délibéré,
le Comité syndical, à l'unanimité,**

VALIDE les termes de l'avenant 'Prestation de service' destiné à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant,

AUTORISE Madame la Présidente, ou à défaut une vice-Présidente, à signer l'avenant 'Prestation de service' destiné à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (22 rue de Malville - 44937 Nantes cedex 9),

PRÉCISE que l'avenant à la convention est conclu du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023,

MANDATE Madame la Présidente, à défaut la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Séverine Protois-Menu
Présidente



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation donnée à la Présidente de signer l'avenant 'Prestation de service' au profit de l'établissement d'accueil du jeune enfant

Date de transmission de l'acte 31/03/2022

:

Date de réception de l'accusé 31/03/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEL-220302 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-254402787-20220307-DEL-220302-DE

Date de décision : 07/03/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.4. Enfance famille

